

Les Lapinoux

Siret numéro 753 149 079 00018

CONTRAT DE RESERVATION D'UN LAPIN

M.....

Demeurant.....

.....

Téléphone

réserve ce jour à Mme SPIGAI Sylvie demeurant 12, résidence Plein Soleil

Rue Trempasse 13860 Peyrolles-en-provence

Téléphone : 0607727444

un lapin de race :

Sexe : MALE FEMELLE

Couleur :

Prénom :

Date de naissance :

Nom de la mère :

Nom du père :

Le bébé choisi sera mis en option durant 7 jours, le temps de nous faire parvenir ce contrat de réservation. Passé ce délai, si le contrat n'est pas reçu par l'éleveur, le lapereau sera remis à la vente.

Prix de vente :

Le vendeur reçoit à ce jour..... à titre d'acompte pour la réservation.

Reste à payer :

La totalité de l'acompte, correspondant à la moitié du prix du lapin, restera acquise au vendeur en cas de désistement de l'acquéreur.

Si le vendeur, pour le bien-être du lapin, souhaite annuler la vente, il pourra le faire à condition de rembourser l'acompte versé.

S'il s'avérait que le lapereau décède, l'éleveur s'engage soit à rembourser l'acompte, soit à mettre une option sur un autre bébé, à la demande de l'acquéreur.

L'éleveur s'engage à remettre le lapereau lorsque celui-ci sera complètement sevré, à partir de 7 à 8 semaines suivant la date de naissance. Si l'éleveur l'estime, le lapereau restera quelques jours de plus, si celui-ci est petit en poids ou présente un quelconque souci.

A la date de sevrage, le lapin doit être payé dans son intégralité. Si 2 semaines à partir de la date de sevrage, il n'a pas rejoint sa nouvelle famille, il sera demandé à celle-ci 10 euro de gardiennage par semaine supplémentaire.

Il sera alors remis à l'acquéreur un petit sac de granulés, un arbre généalogique et un certificat de cession. Une fiche conseil est sur le site.

Il ne sera ni repris, ni échangé, sauf cas particulier.

Dans le cas où le lapin voyage par covoiturage, l'élevage décline toute responsabilité dès le moment où le lapin est remis au covoitureur.

A....., le.....

L'acquéreur :

Le vendeur :